

DECISION N°44/2021

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER, Daniel FROMENT, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°45/2021

**ADOPTION DES
PROCES-VERBAUX DES
BUREAUX DU 4 ET DU
25 OCTOBRE 2021**

Séance du 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation des procès-verbaux des bureaux du 4 et 25 octobre 2021.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE les procès-verbaux des bureaux du 4 et 25 octobre 2021.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°46/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR UNE ETUDE DU
SITE DE LA
CANARDIERE A
CHANTILLY**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte que la commune de Chantilly souhaite que soit réalisée une étude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau Minérale.

Il précise que l'étude vise à redonner une cohérence paysagère et une fonctionnalité environnementale à un site à haute valeur patrimoniale.

Il explique par ailleurs que ce site dispose de disponibilités foncières qui permettent d'envisager différents projets, dans une logique de compensation environnementale, réaffirmant son cadre patrimonial et paysager, tels que :

- La restauration de l'ensemble des canaux historiques,
- La valorisation des jardins familiaux ouvriers, dans une logique touristique et pédagogique,
- L'opportunité d'implantation d'un équipement culturel,
- La création d'un espace dédié à l'écologie et au Développement Durable.

Il ajoute que l'objectif de cette étude est d'aboutir à un plan d'aménagement et de mise en valeur du site

répondant au programme indicatif, qui peut être modifié par la prise en compte des contraintes environnementales et paysagères, et à un cahier de recommandations techniques de l'aménagement

Il souligne que l'étude se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes patrimoniales, environnementales et paysagères du site et premières orientations de mise en valeur.
- Phase 2 : Premières propositions de mise en valeur et variantes
- Phase 3 : Plan de mise en valeur et programme d'actions

Il indique que le coût de cette mission est de 89 256 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Chantilly participerait à hauteur de 30 % du montant de l'étude.

Monsieur DRAY explique qu'une prise en charge du coût de l'étude à hauteur de 62 479 € amputerait une grande partie de l'enveloppe réservée au fonds « Etudes d'aménagement ». Il observe que les études des communes, acceptées et en projet, dépassent l'enveloppe disponible du fonds et ceci jusqu'en mai 2023, comme le montre le tableau inclus dans le rapport du Bureau.

Il explique que le sous-groupe « Gestion de projets » de la Commission qui a examiné le dossier suggère de proposer à la commune de choisir entre deux options :

- Une subvention de 50 000 € répartie sur 2 ans (25 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023) ;
- Une subvention de 62 479 € mais en intégrant l'étude dans le programme d'actions 2023 du Parc.

Vu l'avis de la Commission « Architecture urbanisme paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE l'étude d'aménagement de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau Minérale à Chantilly ;
- DECIDE de laisser à la commune de Chantilly le choix suivant :
 - ✓ Soit le Parc prend en charge cette étude à hauteur de 50 000 €, étalée sur 2 ans (25 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023) en mobilisant le fonds « Etudes d'aménagement » ;
 - ✓ Soit le Parc prend en charge cette étude à hauteur de 62 479 € (70% du coût de l'étude), dans le cadre du programme d'actions 2023 du Parc.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°47/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR L'INSTALLATION
D'UNE FERME
MARAICHERE EN AGRO-
ECOLOGIE A
LUZARCHES**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGOO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte que la commune de Luzarches souhaite installer un maraîcher sur des parcelles communales afin de compléter l'offre existante sur la commune (producteurs, marchés, etc.).

Il explique que sur une parcelle de 1,7 ha, la commune souhaite investir pour mettre à disposition d'un porteur de projets une exploitation « clé en main », le porteur de projet ayant à sa charge la gestion et la production de l'exploitation, la commercialisation des produits cultivés et l'animation de l'exploitation à travers des actions de sensibilisation et pédagogiques.

Il précise le contenu et le déroulé de l'étude :

- Etude de faisabilité : rédaction d'une note de synthèse reprenant les enjeux et la réglementation en vigueur au niveau du parcellaire et diagnostic agro-paysager (estimation du caractère cultivable de la parcelle et définition des orientations agronomiques de la future exploitation)
- Etude des besoins : comprendre les besoins et les attentes des habitants de la commune et des parties prenantes locales, état des lieux de ce qui existe sur le territoire en matière de productions, de

- débouchés de commercialisation, d'animations, de besoins, typologie de
- Modélisation technico-économique : besoin de productions et culture, chiffrage des investissements, modèle de commercialisation, planning annuel des animations, montage juridique, modèle économique et prévisionnel d'affaires (Comptes de résultats), rétroplanning.

Il indique que cette étude a été estimée à 31 200 € TTC, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et la commune de Luzarches participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Vu l'avis de la Commission « Architecture urbanisme paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer, sous réserve de s'assurer au préalable que l'ABF n'émet pas d'opposition de principe quant à l'installation d'un maraîcher sur ce terrain ;
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°48/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT DU
PARC DE LA MAIRIE A
LA CHAPELLE-EN-
SERVAL**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte que la commune de La Chapelle-en-Serval souhaite revaloriser le parc de la mairie en particulier le bassin et sa fontaine et planter des arbres.

Il explique que l'étude se déroulerait en 2 phases :

- Phase I
 - ✓ Un bref diagnostic sur l'état du parc de la mairie et du bassin : l'organisation spatiale, les qualités paysagères, la végétation et sa gestion, les usages et pratiques, le fonctionnement du bassin et les possibilités de transformations.
 - ✓ Des premières orientations proposées sous forme de schémas et d'esquisses déterminant les surfaces à traiter pour l'aménagement, la plantation et la gestion du parc, les techniques pour étanchéifier le bassin seront explorées.
- Phase 2 : Suite au choix opéré par les élus de la commune, développement d'un scénario comprenant des plans, coupes de principes, croquis ou photomontages, des listes de plantes et principes de plantation et de gestion, un chiffrage et un phasage des travaux.

Monsieur DRAY précise que le montant total de l'étude s'élève à 10 152 € TTC, le syndicat mixte de gestion

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  en-Serval partie
ID : 060-256005638-20211215-DECISION482021-AU

du PNR Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et la commune de La C
hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture urbanisme paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°49/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « EXPERTISES
ENVIRONNEMENTALES »
POUR UN SCHEMA
CYCLABLE A
GOUVIEUX, SENLIS ET
PONT-SAINTE-
MAXENCE**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :

23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc a lancé avec la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de communes Senlis Sud Oise, la Communauté de communes Carnelle – Pays de France et la Communauté de communes des Pays d'Oise et Halatte la réalisation de schémas cyclables à l'échelle intercommunale.

Il ajoute que les marchés ont été décomposés en 2 tranches :


- Une tranche ferme concernant les itinéraires intercommunaux
- Une tranche optionnelle pour établir des itinéraires de micro-mobilité à l'échelle communale permettant de relier les quartiers résidentiels aux centres d'intérêts (centre-ville, écoles, zones d'activités, etc.)

Il explique que les communes de Gouvieux, Senlis et Pont-Sainte-Maxence ont exprimé leur intérêt d'engager la tranche optionnelle.

Il précise qu'au regard de la grille de coûts du bureau d'études, le montant de la tranche optionnelle est de 14 874€ TTC pour la commune de Gouvieux et de 16 830€ TTC pour chacune des communes de Senlis et

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le à hauteur de 30cm 
ID : 060-256005638-20211215-DECISION492021-AU

Pont-Sainte-Maxence. Le Parc serait maître d'ouvrage et les communes participantes

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à lancer les phases optionnelles des études de schémas cyclables pour Senlis, Gouvieux et Pont Sainte Maxence.

- DECIDE de mobiliser le fonds « expertises environnementales » pour les financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°50/2021

MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte les dossiers suivants :

I – Demande de PONPOINT pour l'éradication de la Renouée du Japon sur les abords du lavoir Saint-Paterne

Dans le cadre du projet de restauration du lavoir Saint-Paterne, la commune de PONTPOINT souhaite aménager les accès et surfaces périphériques au lavoir et protéger le lavoir contre la pression d'une espèce invasive : la Renouée du Japon.

- Le montant total du devis est de 2 856 € HT (3 427,20 € TTC).
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 285 €.

2 – Demande de LUZARCHES pour une expertise des arbres du parc du Vieux Château

Une étude d'aménagement du site du parc du Vieux Château est en cours. Son objectif est de formaliser un projet urbain en relation avec le parc du château de la Motte, afin de pouvoir inscrire dans le document d'urbanisme communal préalablement à l'ouverture à l'urbanisation, les orientations et prescriptions nécessaires à une parfaite

intégration de nouveaux bâtiments sur le site dans le cadre d'un projet d'aménagement à bien cette étude, une expertise sur l'état des arbres s'avère nécessaire.

- Le montant total du devis est de 2700 € (TVA non applicable).
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 160 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture urbanisme paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER :

- 2 285 € à la commune de PONTPOINT pour l'éradication de la Renouée du Japon aux abords du lavoir Saint-Paterne
- 2 160 € à la commune de LUZARCHES pour une expertise des arbres du parc du Vieux Château

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°51/2021

**DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
L'ANIMATION 2022
DES DOCOB DES
SITES NATURA 2000 «
MASSIF DES TROIS
FORETS ET DU BOIS
DU ROI » ET «
COTEAUX DE L'OISE
AUTOUR DE CREIL »**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc est la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il rappelle que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il explique qu'un programme d'actions, qui s'inscrit dans la continuité de l'an proposé pour 2022. Il couvre les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques (Engoulevent d'Europe, Cartographie d'habitats, inventaires floristiques...)
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du parc, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites

Il ajoute que l'enveloppe financière de l'Etat et de l'Europe n'étant pas suffisante pour recruter un chargé de mission Natura 2000, le Parc sollicitera le concours d'un bureau d'étude pour assurer une partie de cette animation (notamment les suivis scientifiques et techniques).

Il donne lecture du plan de financement :

Dépenses prévisionnelles :

Frais de personnel	10 963 €
Coûts indirects (forfait)	1 644 €
Prestation de service	39 120 €
Total	51 727 €

Recettes prévisionnelles : Ce programme d'actions est financé par l'Europe (56 % FEADER) et l'Etat (44 %).

Il propose au Bureau de valider le programme d'actions et le plan de financement pour 2022 et de solliciter l'Etat et l'Europe.

Après avoir entendu le Président,

Vu l'avis du COPIL Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) en date du 29 novembre 2021

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE le programme d'actions et le plan de financement 2022 pour l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et du DOCOB du site « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

- AUTORISE le Président à solliciter l'Etat et l'Europe sur la base de ce programme d'actions.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°52/2021

**CANDIDATURE A
L'ANIMATION DU
DOCOB DES SITES
NATURA 2000 «
MASSIF DES TROIS
FORETS ET BOIS DU
ROI »**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France (mission confiée par les collectivités en 2007) et validé lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 15 décembre 2011.

Il explique que lors de ce COPIL, le Parc a été désigné structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que la mission d'animation a débuté en 2012, sous le contrôle du COPIL présidé par M. Palteau puis par M. Chéron depuis 2014.

Il rapporte qu'en 2022, le COPIL doit procéder au renouvellement de la structure animatrice et de la désignation du Président.

Il note qu'il s'agit d'une reconduction à l'identique et demande à Monsieur CHERON s'il souhaite continuer à assurer la présidence du COPIL. Monsieur CHERON répond que oui.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211215-DECISION522021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE la candidature du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » ;

- APPROUVE la candidature de Monsieur CHERON à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°53/2021

**PROGRAMME
D' ACTIONS 2022 :
MODIFICATION DE
LA SUBVENTION DE
LA DREAL HAUTS-
DE-FRANCE**

Séance 15 décembre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 21

Date de convocation :
23 novembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND rappelle que le dernier Comité syndical du Parc a voté le programme d'actions 2022 qui sera transmis prochainement aux Régions et Départements et que dans ce programme d'actions, une subvention de 20 000 € était attendue de la DREAL Hauts-de-France pour l'opération « Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles ».

Il explique que la DREAL vient de faire savoir que les 20 000 € qu'elle verse annuellement aux Parcs naturels régionaux pour une opération sera réservée, pour l'année 2022, aux questions d'évaluation.

Il propose donc de modifier les recettes attendues pour deux opérations :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles

Plan de financement envisagé :

DREAL	20 000 €	25 %
Région Hauts de France	43 440 €	54,3 %
Région Ile de France	16 560 €	20,7 %
TOTAL TTC	80 000 €	100%

Plan de financement rectifié :

Région Hauts de France	63 440 €	79,3 %
Région Ile de France	16 560 €	20,7 %
TOTAL TTC	80 000 €	100%

Elaboration du T0 – questions 1 à 3 –

Plan de financement envisagé :

Région Hauts-de-France	33 000 €	100 %
TOTAL TTC	33 000 €	100%

Plan de financement rectifié :

DREAL	20 000 €	60,6 %
Région Hauts-de-France	13 000 €	39,4 %
TOTAL TTC	33 000 €	100%

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE ces modifications

- SOLLICITE la DREAL Hauts-de-France pour un financement à hauteur de 20 000 € pour l'élaboration du T0 – questions évaluatives 1 à 3

- AUTORISE le Président à signer les conventions relatives à cette action

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND